



TARIFS 2025
Travaux Assainissement collectif

	Montant TTC
Branchement assainissement diamètre 125 mm 5 mètres linéaire sur réseau en service (maison isolée)	2 877,60 €
Branchement assainissement diamètre 125 mm sur réseau en extension	1 918,80 €
Longueur supplémentaire au-delà de 5 ml	171,60 €
Plus-value revêtement chaussée lourde	68,40 €
Plus-value profondeur réseau supérieur à 1m50	42 €
PFAC pour maison individuelle isolée (non soumis à TVA)	2 820 €
PFAC supplémentaire (Projet de construction) par équivalent habitant supplémentaire (non soumis à TVA)	508 €
PFAC pour maison individuelle dans le cadre d'une extension de réseau (non soumis à TVA)	2 257 €
PFAC supplémentaire (Projet d'une extension de réseau) par équivalent habitant supplémentaire (non soumis à TVA)	508 €
Contrôle de conformité branchement eau usée pour un logement individuel	164,40 €
Contrôle de conformité branchement eau usée en immeuble collectif (inférieur à 5 logements)	660 €
Contrôle de conformité branchement eau usée en immeuble collectif (6 logements jusqu'à 10 logements)	1 154,40 €
Contrôle de conformité branchement eau usée en immeuble collectif (10 logements jusqu'à 20 logements)	2 473,20 €
Contrôle de conformité branchement eau usée en immeuble collectif par logement supplémentaire au-delà de 20 logements	115,20 €
Contre-visite suite non-conformité visite initiale (par logement)	84 €
Contre-visite suite non-conformité (inférieur à 3 évacuations à contrôler par logement)	42 €
Contrôle visuel en période de nappe haute et par temps de pluie réseau privé commun à plusieurs logements (Détection eaux parasites)	300 €
Passage caméra dans l'ensemble du réseau privé commun à plusieurs logements (Détermination de l'état structure du réseau commun privé)	499,20 €
Frais de réédition d'une nouvelle facture/ Duplicata facture identique	12 €
Frais de déplacement technicien eau et assainissement	50,40 €
Intervention facturable technicien eau et assainissement	50,40 €
Traitement des matières de vidange à la Step de Lokournan (St-Renan)	33,60 €

Opérateur



**pour 16 communes
du Pays d'Iroise***

* Pas d'assainissement collectif pour Molène et Tréouergat. Pour Plourin, contacter la mairie (02 98 08 31 57).

Pénalités Assainissement collectif	Pénalité délai de raccordement dépassé (Suite extension de réseau)	200 % de la redevance assainissement collectif sur facture d'eau
	Pénalité refus d'accès contrôle de branchement	200 % de la redevance assainissement collectif sur facture d'eau
	Pénalité branchement non conforme suite vente immobilière (Délai de mise en conformité dépassé)	200 % de la redevance assainissement collectif sur facture d'eau
	Pénalité branchement non conforme avec rejet d'eaux usées dans le milieu naturel (Délai de mise en conformité dépassé)	200 % de la redevance assainissement collectif sur facture d'eau
	Pénalité branchement non conforme avec rejet d'eaux usées dans le milieu naturel (Délai de mise en conformité dépassé)	200 % de la redevance assainissement collectif sur facture d'eau